

RAPPORT N° 06/3-10
au Conseil Municipal

OBJET

CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES
DANS LE BAS DE LA RIVIERE

AVENANTS N°1 AUX MARCHEX DE TRAVAUX
DES LOTS 3 ET 5 B AVEC CMOI

Délibérations antérieures

03/4-13 du 30 septembre 2003, 03/7-41 du 18 décembre 2003, 04/6-40 du 17 décembre 2004 et 05/3-03 du 28 avril 2005.

Rappel

Le présent projet concerne la réalisation d'une aire couverte d'activités sportives dans le Bas de la Rivière à l'emplacement d'un plateau sportif actuel, Rue de la République.

Les dimensions de l'aire couverte sont celles d'un terrain de hand-ball soit 22 x 44 m. Les annexes comprennent les vestiaires, les sanitaires, les locaux de rangement et le bureau du Chef de Site. L'ensemble totalisera une surface de 1 220 m².

Les travaux ont été décomposés en 12 Lots et les marchés correspondants ont été notifiés, comme vous m'y avez autorisé par Délibérations précitées.

Objet des Avenants

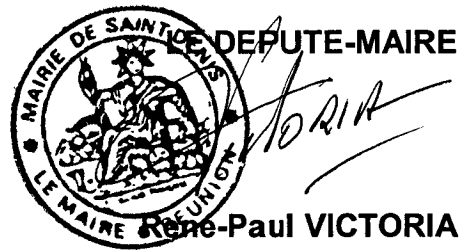
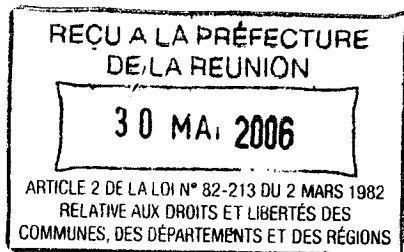
Les présents Avenants ont pour objet de permettre le transfert des marchés de travaux du lot n°3: Charpente Couverture et 5 b: menuiseries métalliques passés avec la société anonyme **C.M.O.I (Constructions Métalliques Ossatures Industrielles)** au profit de la société **C.M.O.I (Constructions Métalliques Océan Indien)**, nouveau titulaire dans le cadre d'une cession, signée le 1^{er} février 2006.

Compte tenu des éléments ci-dessus, je vous demande :

RAPPORT N° 06/3-10

- 1° d'approuver les projets d'Avenants n°1 aux marchés des lots 3 et 5 b pour l'opération de construction d'une aire couverte d'activités sportives dans le Bas de la Rivière permettant le transfert du marché de travaux de CMOI (Constructions Métalliques Ossatures Industrielles) au profit de la C.M.O.I (Constructions Métalliques Océan Indien)
- 2° de m'autoriser à signer ces actes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 06/3-10
du Conseil Municipal
en séance du lundi 15 mai 2006

OBJET

CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES
DANS LE BAS DE LA RIVIERE

AVENANTS N°1 AUX MARCHEX DE TRAVAUX
DES LOTS 3 ET 5 B AVEC CMOI

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 06/3-10 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Sports / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

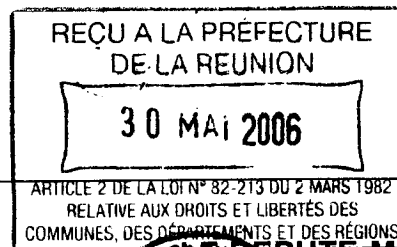
ARTICLE 1

Approuve les projets d'Avenants n°1 aux marchés des lots 3 et 5 b pour l'opération de construction d'une aire couverte d'activités sportives dans le Bas de la Rivière permettant le transfert du marché de travaux de C.M.O.I (Constructions Métalliques Ossatures Industrielles) au profit de la C.M.O.I (Constructions Métalliques Océan Indien).

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer ces actes.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 29 MAI 2006



LE DÉPUTÉ-MAIRE

Paul VICTORIA

CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES AU BAS DE LA RIVIERE

AVENANT N°1

AU MARCHE DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE Constructions Métalliques Ossatures Industrielles LOT N° 3 : CHARPENTE COUVERTURE

A – IDENTIFICATION

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Denis 4 rue de Paris 97717 Saint-Denis
Messag Cedex 9

Maître d'œuvre : Architecte QUENTIN 43 rue Tourette 97400 Saint-Denis

Entreprise titulaire du lot n°3 : C.M.O.I. (Constructions Métalliques Ossatures Industrielles)
Z.I. N°3 B.P. 206 97825 LE PORT CEDEX

B – OBJET DE L'AVENANT

Préambule :

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} février 2006, la Société Constructions métalliques Ossatures Industrielles (C.M.O.I.) dénommée depuis le 1^{er} janvier 2006 ATELIER DU PORT (A.D.P.), société anonyme au capital de 153 000,00 €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Denis de la Réunion sous le n° 352 010 433 (N° de gestion : 89 B 447), dont le siège social est Zone Industrielle N°3 – Rue Antonin Artaud – 97420 Le Port (REUNION), représentée par M. Louis Gaston Rémy PINGARD, a cédé une branche d'activité à la Société Constructions Océan Indien (C.M.O.I.), société par actions simplifiée au capital de 92 000,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Denis de la Réunion sous le numéro 342 319 019 (numéro de gestion : 87 B 327), dont le siège est Zone Industrielle n°3 – 97420 LE PORT (REUNION), représentée par Melle Nathalie PINGARD.

Cette acte a été enregistré à la Recette Divisionnaire de Saint-Denis de la Réunion le 28 février 2006, bordereau n°2006/169 case n°8 et a fait l'objet d'une publication dans le journal d'annonces légales en date du 02 mars 2006, annonce n° 243668.

En conséquence de quoi, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de permettre le transfert du marché de travaux du lot n°3 : CHARPENTE COUVERTURE passé avec la société anonyme **C.M.O.I. (Constructions Métalliques Ossatures Industrielles)** au profit de la Société **C.M.O.I. (Construction Métalliques Océan Indien)**, nouveau titulaire qui s'y oblige dans le cadre d'une cession, signée le 1^{er} février 2006.

Article 2 : Engagements

La société **C.M.O.I. (Constructions Métalliques Océan Indien)** reprend l'intégralité des droits et des obligations découlant du marché de travaux pour le lot n°3: CHARPENTE COUVERTURE passée avec la Société C.M.O.I. (Constructions Métalliques Ossatures Industrielles).

Article 3 – Conditions générales

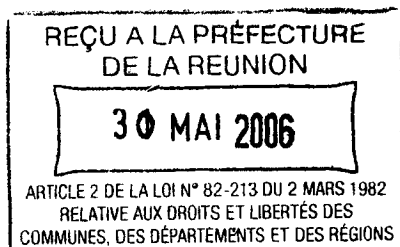
Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

C – SIGNATURES

A Saint-Denis, le

Le titulaire,

Le Maître d'ouvrage



Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du lundi 15 mai 2006
et annexé à la Délibération n° 06/3-10



René-Paul VICTORIA

CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES AU BAS DE LA RIVIERE

AVENANT N°1

AU MARCHE DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE Constructions Métalliques Ossatures Industrielles LOT N° 5B : MENUISERIES METALLIQUES

A – IDENTIFICATION

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Denis 4 rue de Paris 97717 Saint-Denis
Messag Cedex 9

Maître d'œuvre : Architecte QUENTIN 43 rue Tourette 97400 Saint-Denis

Entreprise titulaire du lot n°5B : C.M.O.I. (Constructions Métalliques Ossatures Industrielles)
Z.I. N°3 B.P. 206 97825 LE PORT CEDEX

B – OBJET DE L'AVENANT

Préambule :

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} février 2006, la Société Constructions métalliques Ossatures Industrielles (C.M.O.I.) dénommée depuis le 1^{er} janvier 2006 ATELIER DU PORT (A.D.P.), société anonyme au capital de 153 000,00 €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Denis de la Réunion sous le n° 352 010 433 (N° de gestion : 89 B 447), dont le siège social est Zone Industrielle N°3 – Rue Antonin Artaud – 97420 Le Port (REUNION), représentée par M. Louis Gaston Rémy PINGARD, a cédé une branche d'activité à la Société Constructions Océan Indien (C.M.O.I.), société par actions simplifiée au capital de 92 000,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Denis de la Réunion sous le numéro 342 319 019 (numéro de gestion : 87 B 327), dont le siège est Zone Industrielle n°3 – 97420 LE PORT (REUNION), représentée par Melle Nathalie PINGARD.

Cette acte a été enregistré à la Recette Divisionnaire de Saint-Denis de la Réunion le 28 février 2006, bordereau n°2006/169 case n°8 et a fait l'objet d'une publication dans le journal d'annonces légales en date du 02 mars 2006, annonce n° 243668.

En conséquence de quoi, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de permettre le transfert du marché de travaux du lot n°5B : MENUISERIES METALLIQUES passé avec la société anonyme **C.M.O.I. (Constructions Métalliques Ossatures Industrielles)** au profit de la Société **C.M.O.I. (Construction Métalliques Océan Indien)**, nouveau titulaire qui s'y oblige dans le cadre d'une cession, signée le 1^{er} février 2006.

Article 2 : Engagements

La société **C.M.O.I. (Constructions Métalliques Océan Indien)** reprend l'intégralité des droits et des obligations découlant du marché de travaux pour le lot n°5B : MENUISERIES METALLIQUES passée avec la Société C.M.O.I. (Constructions Métalliques Ossatures Industrielles).

Article 3 – Conditions générales

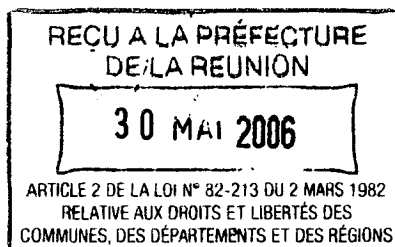
Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

C – SIGNATURES

A Saint-Denis, le

Le titulaire,

Le Maître d'ouvrage



Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du lundi 15 mai 2006
et annexé à la Délibération n° 06/3-10

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA